

## **Amadou ne doit pas voir son parcours professionnel interrompu !**

*Originaire de Guinée Conakry, Amadou est arrivé en France en janvier 2017, à l'âge de 16 ans. Il a fui des violences familiales.*

*Au cours de l'année scolaire 2017-2018, en classe MLDS FLE (Mission de lutte contre le décrochage scolaire Français Langues Etrangères), Amadou a effectué un stage de découverte dans une boucherie de village, dans le Sud-Isère, à plus de 50 km de la famille qui l'héberge.*

*Très satisfait des capacités et des qualités d'Amadou, le boucher lui a proposé un contrat d'apprentissage.*

*Début juin, un contrat d'apprentissage a donc été signé. Amadou s'est inscrit à l'IMT (centre de formation par apprentissage) et il a déposé une demande de titre de séjour avec autorisation de travailler.*

*Malheureusement, Amadou n'a pas pu démarrer son contrat car le Préfet a refusé de lui accorder un titre de séjour, au motif qu'il n'avait pas effectué six mois de formation professionnelle avant sa demande. Le tribunal administratif a confirmé la décision du Préfet pour le même motif.*

*Le boucher du village a pourtant attesté des qualités de ce jeune, de même qu'un autre restaurateur qui l'a également accueilli en stage.*

*Dans l'attente de démarrer son contrat d'apprentissage, Amadou prépare un CAP agent de propreté hygiène dans un lycée professionnel. Il est le premier de sa classe et le Proviseur a également attesté de son assiduité et de son sérieux.*

*L'absence de titre de séjour pénalise non seulement Amadou mais aussi le boucher. Ce dernier, étant donné son éloignement géographique, a habituellement du mal à trouver des apprentis, et cette année, fidèle à son engagement avec Amadou, il n'a pas recherché d'autres candidats.*

*Sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), Amadou a tenté un recours gracieux auprès du Préfet de l'Isère. Le Maire du village où il aurait la possibilité de travailler soutient sa démarche.*

*Amadou attend la réponse du Préfet.*

*Nous demandons donc à Monsieur le Préfet de l'Isère de revoir sa décision et d'accorder un titre de séjour à Amadou, lui permettant de réaliser son projet professionnel dans notre pays.*